

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(19)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Édouard Champury, 21 janvier 1878](#)

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Champury, 21 janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 2 p. (108r, 109v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Champury, 21 janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 20/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49525>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 janvier 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Champury, Édouard \(1850-1890\)](#)

Lieu de destination 38, quai de Béthune, Paris

Description

Résumé Sur la fondation du journal *Le Devoir*. Godin demande à Champury de le renseigner sur le prix de revient d'un numéro de *La Semaine républicaine* afin d'avoir une référence pour établir une convention avec l'imprimeur de Guise. Il demande à Champury d'utiliser le temps qui lui reste à Paris pour créer des relations utiles au journal. Il lui explique qu'obligé par la loi de faire la déclaration préalable 15 jours avant la parution du journal, il a éprouvé quelque embarras pour le choix du titre : « Jugeant que ce titre ne devait éveiller dans l'esprit de personne aucune prévention, j'ai pris celui-ci, "Le Devoir". Nous pourrions ainsi discuter toutes les questions au point de vue du devoir individuel, du devoir administratif, social, politique, etc. Le titre est donc large et ne définit à l'avance rien qui puisse porter ombrage à personne. »

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Œuvres citées [La Semaine républicaine, politique, littéraire, agricole, industrielle et commerciale, Paris, 1877-\[18..\]](#).

Événements cités [Fondation du journal Le Devoir \(1877-1878, Guise\)](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise le 1^{er} Janvier 78

Monsieur Chateaufort,

Je serais avec plaisir que vous
passiez me renseigner sur le
prix de revient du N^o du "La
Semaine républicaine", savoir:

Depenses au papier

" en composition et tirage.

" en frais généraux :

pliage, expédition, etc...

Cela me servirait utilement
pour la convention que j'ai à
faire avec l'imprimeur de Guise.

Je compte bien que le format
du papier que nous emploie-
rons sera, à très peu près,
celui des grands journaux; mais
ce ne sera là qu'une question
de poids, et certainement si

vous obtenez les renseigne-
ments que je vous demande
concernant "La Semaine
républicaine", ce sera un réel
point de comparaison
pour moi.

Mais pourriez-vous m'écrire le
temps qui vous reste à passer
à Paris pour m'établir à
notre journal. Les rapports que
vous reconnaîtrez utiles à
ses débuts. Je m'en remets
à vos soins vis-à-vis votre pré-
sence pour cela.

Obligé par la loi de faire
la déclaration préalable 15
jours avant la parution du
journal, j'ai éprouvé quelques
embarras sur le choix du
titre. J'ignorant que ce titre
ne devrait éveiller dans l'esprit

ne pourrions au même
préambule, placer ces
deux devoirs. Nous
pourrions ainsi discuter toutes
les questions au point de vue
du devoir individuel, du
devoir administratif, social,
politique, etc.

Le titre est donc large et
ne définit à l'avance rien qui
puisse porter ombre à
personne.

Vous pouvez si vous y
voyez quelque utilité me faire
vos réflexions sur ce titre.

Je ne rais, en ce qui
me concerne, aucun motif
qui puisse nécessiter votre
présence à Genève avant
votre installation définitive.
mais si vous jugez néces-

saire d'y venir pour vous
présenter aucune objection,
je y fais.

Bien à vous

G. D. L.